



Partie à remplir obligatoirement par les parents, pour les mineurs

Je soussigné(e), responsable légal(e) de âgé(e) de ans, l'autorise à participer à l'Événement-Spectacle « Des flammes... à la lumière ».
Mon enfant sera sous la responsabilité exclusive de (nom).....(prénom).....adulte présent à la manifestation, assurant sa surveillance et la sécurité de mon enfant au cours des répétitions et des représentations, ainsi que sur les trajets menant du domicile au site d'Haudainville.

Fait à Le..... Signature.....

AUTORISATION PARENTALE POUR LES ENFANTS de moins de 18 ans

J'autorise les responsables de l'association « Connaissance de la Meuse » à prendre toutes les mesures médicales nécessaires en cas d'urgence pour mon enfant :

Nom et prénom :
Adresse :
Date de naissance : Téléphone :
et autorise son hospitalisation à l'hôpital de Verdun
Médecin de famille : N° de téléphone :
Si votre enfant est allergique à un médicament, veuillez le préciser

Si vos convictions religieuses vous interdisent certaines interventions (transfusion sanguine,...), veuillez également nous le signaler.....
Je dégage de toute responsabilité de « Connaissance de la Meuse » pour toute faute imputable au non respect par mon enfant mineur des consignes de sécurité qui seront données sur place.

Fait à.....le.....
Signature des parents :

Cette fiche réservée aux participants mineurs doit être obligatoirement complétée.

Dans le cas contraire, l'enfant mineur ne sera pas accepté .

Inscription 2010 à l'Événement-Spectacle

Connaissance de la Meuse Carrrières d'Haudainville 55100 VERDUN

Tél. 03.29.84.50.00 Fax. 03.29.84.82.00

Http://www.connaissancedelameuse.com Email : connaissance@wanadoo.fr

Que vous ayez déjà participé ou que vous soyez nouveau, nous vous invitons à compléter (ou à corriger) scrupuleusement cette fiche. Tous ces éléments sont indispensables pour assurer une bonne gestion de la base de données.

L'inscription sera effective au règlement de la cotisation. (bulletin et tarifs p 2).

CHARTRE DU BENEVOLE

Le bénévole, élément de base vital de la manifestation, se doit de contribuer à sa réussite pour satisfaire le spectateur et lui offrir une prestation de qualité.

Cela implique, comme dans toute collectivité, des règles à respecter qui sont définies pour servir le spectacle qui prend en compte le respect de l'histoire, des participants et du public, pour assurer la sécurité de chacun.

Chacun est tenu de les respecter, mais aussi de les faire appliquer.

ENGAGEMENT PERSONNEL DU BENEVOLE implique une volonté de s'investir et de donner le meilleur de soi-même ; d'appliquer les règles de la collectivité ; de s'engager à participer aux répétitions et spectacles de façon régulière : **soit à être présent à participer à 5 répétitions et 11 spectacles pour les acteurs et à 80% du temps de présence pour les autres groupes** ; d'être disponible lors de la manifestation elle-même ; d'avoir du respect pour les autres participants ; d'être solidaire entre les groupes et d'appliquer les règles de sécurité conformément au document unique de sécurité affiché dans les coulisses.

MISE EN SCENE: Les différents rôles sont distribués selon les compétences et les disponibilités de chacun. Quel que soit le rôle attribué, il a toute son importance dans l'ensemble de la manifestation. Les consignes indiquées par le groupe mise en scène doivent être appliquées pour servir la qualité de la manifestation.

SITE, COSTUMES & ACCESSOIRES : Le bénévole s'engage à respecter le site, le matériel, les costumes et les accessoires. Il s'engage également à gérer avec le plus grand soin le(les) costume(s) qui lui sont confié(s) ; à ne rien modifier aux costumes sans l'accord des couturiers ; à prévenir des incidents ; à prendre soin des accessoires.

ATTITUDE GENERALE : Quelles que soient les conditions météorologiques, le bénévole se présente, au lieu habituel, à l'heure fixée. Dans tous les cas, une décision d'annulation ou de report, est du ressort de l'équipe d'organisation et non de l'initiative du participant

L'organisateur se dégage de toute responsabilité en ce qui concerne les disparitions éventuelles d'objets et de valeurs personnelles (bijoux, montres, argent, téléphones...).

L'usage et, bien entendu, la diffusion de drogues est formellement interdit. Dans le même ordre d'idée, l'abus d'alcool, avant, pendant et après la manifestation est fortement déconseillé. Le participant se doit d'adopter une attitude digne, sans reproche.

Le fait d'avoir signé une fiche d'inscription implique : d'avoir pris connaissance de cette chartre ainsi que des règles qu'elle contient. La non application de ces règles peut entraîner la radiation.

Monsieur Nom :
Madame Prénom :
Mademoiselle Adresse :
 Code postal : Localité :
 Téléphone : Portable :
 Courriel :
 Né(e) le :
 métier(s), loisirs, hobbies :

déjà adhérent(e) pour 2010
 adhère(nt) à l'association « Connaissance de la Meuse » pour 2010
 Veuillez indiquer le(s) prénom(s) de toutes les personnes qui adhèrent :

INDIVIDUEL	FAMILLE
<input type="checkbox"/> ADULTE = 8 € <input type="checkbox"/> CHOMEUR = 4 €	<input type="checkbox"/> VOUS = 8 € <input type="checkbox"/> VOTRE CONJOINT(E) = 4 €
JEUNE(S) DE 18 À 25 ANS X 4 € ENFANT(S) moins de 18 ANS X 2 € =	
C-JOINT RÉGLEMENT DE : € SIGNATURE OBLIGATOIRE DATE :	

Bulletin d'adhésion à remplir et à retourner accompagné du règlement du règlement à « Connaissance de la Meuse » - Carrrières d'Haudainville - 55100 VERDUN
 Enregistrement à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) N°1059608. Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer et obtenir communication vous concernant, veuillez vous adresser à « Connaissance de la Meuse ». Vos coordonnées pourront être cédées à des partenaires commerciaux. Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre.

s'inscrit à l'Événement-Spectacle « Des Flammes ... à la lumière » comme :
 ACTEUR ACTRICE OUI NON accepte éventuellement un rôle parlé

Chaque acteur-figurant doit consacrer 2 jours de solidarité dans un des groupes ci-dessous ; pour cela vous devez impérativement cocher 1 case :

- lumière logistique accessoires décors intendance public
- publicité sécurité placement tribune
- vente de programme
- DANS UN GROUPE TECHNIQUE
- lumière-images accueil du public
- son parking
- logistique accessoires décors sécurité
- costumes placement tribune
- pyrotechnie (+ de 18 ans) vente de programmes
- intendance bénévoles contrôle billets
- intendance public mise sous pli (mailing)
- intendance restauration rapide
- accueil des bénévoles

Afin de constituer un planning, merci de cocher vos jours de présence
 Répétitions : 24/04 08/05 22/05 29/05 5/06 12/06
 Spectacles : 18/06 19/06 25/06 26/06 2/07 3/07 9/07 10/07
 16/07 17/07 23/07 24/07 5/08 6/08

Autorisation d'utilisation de l'image (obligatoire pour l'inscription)
 Je, soussigné(e), autorise l'association « Connaissance de la Meuse » à utiliser, gracieusement mon image, et, ou, l'image de mon enfant sur tous supports pour une durée indéterminée.

Je certifie avoir pris connaissance de la « charte du bénévole » et m'engage, par la présente, à l'appliquer.

Je reconnais décharger l'organisateur de toute responsabilité en cas de non respect des règles indiquées dans cette charte.

Fait à le Signature